

Climatisation performante



Primes économies d'énergie pour **le remplacement de climatiseurs performants** dans les logements (dits « résidentiels »). La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos partenaires Agir Plus d'EDF dont vous trouverez la liste sur le site reunion.edf.fr.

Primes pour les particuliers au 1^{er} juin 2025

Catégorie	Résidentiel (sous condition de ressources)	Résidentiel (sous condition de ressources) *
Remplacement d'un climatiseur énergivore par un climatiseur performant, d'une puissance allant de 7 000 à 9 000 BTU/h	300€ / unité	300€ / unité

* Opération limitée à 10 unités maximum (sauf si contrainte technique). Les climatiseurs à simple ou double conduits ne sont pas éligibles.